

Lausanne, le 15 septembre 2020

Convocation à l'assemblée générale AVVF

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous avons le plaisir de vous convier à l'assemblée générale AVVF dont vous trouverez au verso la convocation officielle.

Afin de respecter les normes sanitaires, nous demandons aux clubs de venir à **maximum 2 personnes** par club. Le port du masque sera obligatoire (fourni par l'AVVF).

N'oubliez pas de me communiquer vos besoins en feuille de match. Cela évitera des envois inutiles en cours de saison.

Afin d'économiser du papier, tous les documents annexes sont en ligne sur le site AVVF sous la section AVVF > Assemblées.

Dans l'attente de vous rencontrer lors de cette assemblée, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations sportives.

Pour le comité AVVF



Valentin Henin
Département technique

CONVOCAATION

Aux clubs et membres d'honneur de l'AVVF

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux statuts de l'AVVF, nous avons le plaisir de vous convoquer à l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE de tous les clubs de notre association.

le **samedi 3 octobre 2020** à 14h00 (distribution des voix à 13h30)
à l'**Hôtel du Léman – Centre des séminaires – Chemin de la Fontaine 2 – 1805 Jongny**

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur les dispositions statutaires suivantes :

- 1) Un club ne peut se faire représenter par un délégué d'un autre club.
- 2) Chaque délégué a droit au nombre de voix qui sont attribuées à son club, 1 voix par tranche de 20 licenciés.
- 3) Chaque délégué ne peut exercer son droit de vote que si le club qu'il représente a satisfait avant l'assemblée générale, à ses obligations financières à l'égard de l'AVVF (présentez le récépissé du versement de votre facture pour obtenir votre droit de vote).
- 4) Les membres du CA ne peuvent pas représenter un club à l'assemblée générale.
- 5) Les clubs non représentés sont frappés d'une amende prévue par le RFA.
- 6) Une modification des statuts ou règlements doit obligatoirement figurer à l'ordre du jour et être acceptée à la majorité des 2/3 des voix représentées. D'autres décisions d'ordre général relatives à des propositions individuelles faites à l'assemblée devront être prises à la majorité qualifiée des 2/3 des voix représentées.


ORDRE DU JOUR

- 1) Appel et nomination des scrutateurs
- 2) Approbation du procès-verbal de l'AG précédente
- 3) Mutations
- 4) Rapports des membres du comité, de la commission de recours et des vérificateurs des comptes
- 5) Décharge
- 6) Nomination du président, des membres du comité, des vérificateurs des comptes et des membres de la commission de recours
- 7) Palmarès
- 8) Modifications des statuts et des règlements
- 9) Approbation du budget
- 10) Membres d'honneur, 25 ans et 50 ans de licence
- 11) Attribution des manifestations
- 12) Soutien spécial pandémie Covid-19
- 13) Propositions du comité et propositions individuelles
- 14) Divers

Nous nous réjouissons de vous rencontrer à cette occasion et vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Département Technique AVVF

Valentin Henin



Lausanne, le 15 septembre 2020